

ses principes, sur les gens et les journaux qui le patronnent.

10. Les belles paroles et les pompeuses promesses ne suffisent donc pas ?

Au contraire, défiez-vous-en, et ne tenez compte que des actes.

11. Ces principes sont difficiles à suivre si le candidat est un ami, un homme qui peut me rendre service ou me nuire ?

Vous ne pouvez cependant les méconnaître sans commettre une lâcheté et une trahison.

12. Mais, après tout, ne dépendant de personne, j'ai bien le droit de voter pour qui je voudrai ?

Vous avez parfaitement raison, *personne, sauf* l'autorité ecclésiastique, quand il y a lieu, n'a le droit de dicter à votre conscience pour qui vous devez voter.

13. Puisqu'on est responsable des conséquences de son vote, je vais m'abstenir.

Vous n'avez pas ce droit.

14. Comment, je n'ai pas le droit de m'abstenir ?

Non, parce que le plus souvent, c'est favoriser indirectement un candidat indigne ou en qui l'on n'a pas confiance.

15. Une voix de plus ou de moins ne fait pas grand'chose.

Ce sont les unités qui font les centaines, sans compter que votre exemple en décidera d'autres à rester chez eux.

16. Mon vote ne changera rien puisque nous sommes toujours battus.

N'importe, faites votre devoir.

17. Je puis, du moins, m'abstenir, si le candidat qui présente le plus de garanties n'appartient pas à mon parti.

Non ; dans ce cas, il faut vous séparer de votre parti.

18. Alors, pour qui voter ?

"Tous les catholiques, N. T. C. F., dit la Lettre pastorale des Evêques sur la Question des Ecoles de Manitoba, ne devront accorder leurs suffrages qu'aux Candidats qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique de Manitoba les droits qui lui sont reconnus par l'Hon. Conseil Privé d'Angleterre." (1)

---

(1) Reproduit de la *Croix*, mutatis mutandis.